

A ET NATURE
Société à responsabilité limitée au capital de 5 000 €
Siège social : 14 RUE DE LA GRANDE BRETAGNE
44300 NANTES
753 330 091 RCS NANTES

LE SOUSSIGNE :

Monsieur Jean-Bertrand CHAMRION,

Agissant en qualité de gérant de la société A ET NATURE, sus-désignée,

ATTESTE qu'il a reçu ce jour au siège social, un exemplaire original de l'acte de cession d'une part sociale de la société A ET NATURE, signé entre la Société LE LOCAL 44300, cessionnaire, et Monsieur Jean-Bertrand CHAMRION, cédant.

Comme conséquence de ce dépôt fait en application de l'article L. 221-14 du Code de commerce, la cession de part précitée est devenue opposable à la Société à compter de ce jour.

DECIDE de modifier l'article 7 des statuts comme suit :

« ARTICLE 7 – CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à CINQ MILLE (5 000) euros, divisé en 100 parts de CINQUANTE (50) euros chacune, entièrement libérées, numérotées de 1 à 100 et attribuées de façon suivante :

- Monsieur Jean-Bertrand CHAMRION,
A concurrence de quatre vingt dix neuf parts,
Numérotées de 1 à 99 ci99 parts

- La Société LE LOCAL 44300,
A concurrence d'une part,
Numérotée 100.....1 part »

Le reste de l'article demeure inchangé.

L'Associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé électroniquement par l'associé unique au moyen de la plateforme Yousign conformément aux articles 1366 et 1367 du Code Civil.

Fait à NANTES
Le 13 janvier 2025

M. Jean-Bernard CHAMRION